

Sommaire

- 1- Mouvements / Mutations des PLP et des CPE
- 2- Communiqué
- 3- Compte rendu GT 29^{me} base
- 4- Certification intermédiaire
- 5- Conditions de vie des retraités
- 6- BO
- 7- Quelques actions du SNETAA

Annexes

Calendrier scolaire

Projet de loi relatif à la formation professionnelle



I- MOUVEMENTS/MUTATIONS DES PLP ET DES CPE : LE SNETAA SE BAT CONTRE LA RESTRICTION DU DROIT A MUTATIONS DES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT QUE NOUS SOMMES !

Que vous ayez ou non fait une demande de mutation, vous devez savoir que la "gestion du mouvement déconcentré" réduit considérablement votre droit à mutation.

Un nouveau barème octroie des points supplémentaires pour toutes celles et tous ceux qui sont séparés de leur conjoint et/ou de leurs enfants. Avant même que se réunisse la Commission Administrative Paritaire Nationale (commission qui regroupe l'administration de la DGRH du Ministère et élus des organisations syndicales), nous pouvons dire que ces modifications de barèmes sont des vœux pieux. Car depuis plusieurs années maintenant, le ministère affecte une capacité d'accueil,

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

discipline par discipline pour chaque académie. Quand la capacité d'accueil est à ZERO, il y aura zéro entrée. Si la capacité d'accueil est à TROIS, il n'y aura que trois entrées de professeurs pour cette discipline dans cette académie. Il faut alors compter sur le fait que certains collègues partent de ces académies pour pouvoir espérer augmenter leur chance d'obtenir son choix de mutation. Et encore... car nombreux sont les collègues, dans certaines académies, qui sont déjà en surnombre...

Le vrai curseur à côté d'un barème équitable, ce sont les capacités d'accueil !

Ces capacités sont très réduites voire, pour certaines disciplines et dans certaines académies, nulles depuis plusieurs années empêchant des collègues ayant parfois des barèmes très élevés de pouvoir muter. Certain(e)s finissent par être désespéré(e)s à l'idée d'être encore séparé(e)s de leur famille.

A cette situation lamentable, ce gouvernement n'y met pas un terme.

Cette année encore, les capacités d'accueil ne sont pas publiées ni pendant la phase des vœux ni avant les CAPN.

Limitier les capacités d'accueil, c'est réduire voire stopper toute possibilité de muter.

Le **SNETAA** le dénonce depuis plusieurs années dans toutes les instances et dans toutes les audiences. Les personnels du Ministère reconnaissent souvent que c'est le curseur principal mais... ils répondent au choix du ministre en place.

Ce gouvernement qui promettait le changement ne fait qu'illusion en touchant les barèmes sans augmenter considérablement les capacités d'accueil de façon transparente et avant que chacun(e) formule des vœux de mutation.

Nous le dénoncerons encore lors des CAPN à venir (CAPN pour les PLP et pour les CPE).

Les groupes de travail "mouvements spécifiques" ont déjà commencé. Celle pour les mutations en Polynésie (29ème base) ; vous trouverez ci-après un compte-rendu de ce mouvement spécifique. Chacun(e) des collègues a été contacté(e) personnellement sur le premier résultat de ce mouvement.

Doivent se tenir dans les jours qui viennent d'autres groupes de travail "mouvements spécifiques" : Chefs de Travaux, Arts Appliqués, Postes Spécifiques.

N'hésitez pas à contacter les **commissaires paritaires SNETAA** de votre situation, de vos demandes. Ils suivent votre dossier de mutation et sauront vous répondre spécifiquement.

Pour les contacter : 01 53 58 00 20 ou par mail : snetaamut@gmail.com

II- COMMUNIQUE : PROJET DE LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La FNECFP-FO et le SNETAA-FO auditionnés à l'Assemblée Nationale

Lundi 20 janvier, une délégation de la FNECFP-FO et du SNETAA-FO a été auditionnée par Mme Langlade, députée socialiste de Dordogne au nom de la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée Nationale au sujet des articles 8, 12 et 13 du projet de loi sur la formation professionnelle.

La délégation a d'abord souligné le calendrier contraint puisque Mme Langlade a indiqué que la commission devait rendre ses propositions d'amendements le 27 janvier pour un passage du projet de loi devant l'Assemblée Nationale le 5 février.

Mme la député a demandé si la délégation était porteuse d'amendement.

La FNECFP-FO et le SNETAA-FO ont fait part de l'absence de consensus sur l'ensemble des sujets abordés et ont fait au préalable un bref rappel de leurs mandats historiques : Ecole républicaine, laïque dont la voie professionnelle fait partie comme les autres voies, générale et technologique, dans des établissements spécifiques depuis plus de 60 ans et de leur opposition au démantèlement de l'AFPA et des GRETA.

La FNECFP-FO et le SNETAA-FO se sont étonnés que le gouvernement ne se fixe pas pour but de développer les lycées professionnels. En effet, l'article 8 du projet de loi est consacré à l'apprentissage pour lequel le gouvernement se fixe de passer de 435 000 apprentis à 500 000, soit +15 % d'ici 2017. Par contre aucun objectif n'existe pour le développement des lycées professionnels qui ne sont même pas cités. Existents-ils encore pour le gouvernement !

De même la délégation a souligné que le service public de l'orientation, objet de l'article 12, était placé sous la responsabilité des régions et que celles-ci avaient tout pouvoir de labelliser des officines privées pour ce service, menaçant le statut de fonctionnaires d'Etat des personnels des CIO, conseillers d'orientation-psychologues et administratifs ; CIO de plus en plus fermés ou menacés de fermetures.

Enfin, la délégation a fait part de sa plus ferme opposition au transfert de la carte des formations professionnelles aux Régions de même qu'elle a condamné la possible dévolution par l'Etat des locaux des centres de l'AFPA aux Régions. Elle a rappelé que les diplômes nationaux étaient à la base des conventions collectives et des statuts et que la régionalisation était lourde de menaces contre leur valeur nationale, contre l'existence des conventions collectives nationales pour les salariés et pour le statut national des professeurs de lycées professionnels.

A Paris, le 21 janvier 2013

III- COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA 29^{EME} BASE (HORS-DE-FRANCE) DU MERCREDI 22 JANVIER 2014

Seul le **SNETAA-FO** a fait une déclaration liminaire (disponible sur notre site : www.snetaa.org).

La Direction des Ressources Humaines (DGRH B2-4) nous a confirmé que la Polynésie aura bien une gestion déconcentrée du mouvement dès 2015.

Au sujet des demandes de « reconnaissance de qualité de travailleur handicapé » (RQTH) que sollicitent certains de nos collègues, le Ministère nous a assuré que les demandes seraient étudiées avec une attention toute particulière, conformément au Bulletin Officiel n° 41 du 7 novembre 2013 sur les règles et procédures du mouvement national. Le Ministère a pris note du fait que le **SNETAA-FO** resterait vigilant quant au traitement équitable des demandes de nos collègues.

Le Ministère a rappelé que les rectorats étaient compétents pour les détachements de stagiaires et d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), tandis que le Ministère s'occupait des autres détachements.

Le **SNETAA-FO** est donc intervenu pour faire vérifier tous les cas des collègues qui avaient indiqué « NON » sur leur demande de réintégration, ainsi que les barèmes des collègues adhérents. Grâce à ce travail minutieux, quelques erreurs ont pu être corrigées. Nous constatons que nous sommes le seul syndicat à avoir demandé ce travail de vérification (mis à part une autre organisation syndicale qui a évoqué un dossier) et de contrôle des demandes d'annulation de mutation.

111 dossiers ont donc été présentés à cette commission « hors de France », et tous les adhérents **SNETAA-FO** ont été informés par courriel de leur situation.

Nous restons à la disposition des collègues pour répondre à toute demande d'information. N'hésitez donc pas à nous contacter par mail à : snetaaamut@gmail.com

Les commissaires paritaires nationaux

IV- CERTIFICATION INTERMEDIAIRE : SESSION DE RATTRAPAGE ET SESSION DE REMPLACEMENT

Pour les élèves inscrits dans un cursus en 3 ans.
Les élèves qui sont en Terminale bac pro et qui ont échoué au diplôme intermédiaire lors de la session précédente peuvent présenter à nouveau le diplôme. Dans ce cas, ils doivent passer l'examen sous forme d'épreuves ponctuelles terminales.

Ce qui signifie que :

- **Aucune autorité quelle qu'elle soit ne peut vous demander d'y déroger, comme d'interroger par exemple en CCF des élèves de Terminale qui auraient échoué à l'examen l'année précédente,**
- **Aucune «consigne» émanant d'un IEN ne peut vous contraindre à mettre en place des épreuves «aménagées» ainsi que certains collègues ont pu le constater dans quelques académies. En effet, nul ne peut s'autoriser à modifier les référentiels de certification des diplômes qui figurent dans les arrêtés.**

Article D337-40 [En savoir plus sur cet article...](#)

Modifié par [Décret n°2009-146 du 10 février 2009 - art. 6](#)

Pour les candidats autres que ceux relevant des [articles D. 337-38 et D. 337-39](#), l'examen a lieu en totalité sous forme d'épreuves ponctuelles terminales.

Article D337-37-1 [En savoir plus sur cet article...](#)

Créé par [Décret n°2009-146 du 10 février 2009 - art. 5](#)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le diplôme conservent, à leur demande, durant cinq années à compter de leur date d'obtention, les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues ou le bénéfice d'unités acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience.

Cette disposition ne doit pas être confondue avec les sessions de remplacement laissées à l'initiative des Recteurs, et qui concernent les absences à une ou plusieurs épreuves.

Article D337-37 [En savoir plus sur cet article...](#)

Modifié par [Décret n°2009-146 du 10 février 2009 - art. 5](#)

Quel que soit le mode d'évaluation, lorsqu'un candidat est déclaré absent à une ou plusieurs épreuves, le diplôme ne peut lui être délivré.

Toutefois, en cas d'absence justifiée, la note zéro lui est attribuée pour chaque épreuve manquée et le diplôme peut être délivré si le candidat a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves du diplôme affectées de leur coefficient. Dans le cas où le diplôme n'a pas pu lui être délivré, le candidat se présente à des épreuves de remplacement, dans les conditions fixées à [l'article D. 337-44](#).

A noter aussi que :

- «un candidat ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné son livret scolaire» (Code de l'Education).
- L'obtention de la certification intermédiaire n'est pas obligatoire pour la poursuite en terminale bac pro, seule l'inscription à cette certification l'est.

V- « CONDITIONS DE VIE DES RETRAITES ? »

Militant de longue date, PLP devenu retraité et SNETAA de toujours, je me préoccupe des conditions de vie des retraités.

Ma première pensée : « Mais, actifs et retraités, on est dans le même cadre et nous faisons les mêmes analyses et nous devons **tous agir ensemble pour faire que la solidarité intergénérationnelle soit solide et permanente** ».

Alors, pourquoi me demander d'exprimer des « conditions » que n'imposent pas le moindre décret statutaire puisque nous avons été « radié(e)s » du cadre actif pour devenir pensionné(e)s de l'Etat ?

Oui, là j'ai compris ! Mes camarades plus jeunes voulaient connaître la perception faite par les « anciens » de leur situation.

Je ne vais pas les décevoir et je vous livre mes pensées maintenant que je suis en retraite. Mais ce n'était pas mon souci quand j'étais en « activité » !

Donc, d'abord, quand on est un militant SNETAA qui arrive en retraite, on observe ce qu'on a fait, ce qu'on a obtenu dans ce secteur spécifique et dont nous pouvions être fiers !

On ne se contente pas d'observer des témoignages qui attesteraient : « Que la vieillesse est un naufrage », comme le dit De Gaulle ... au sujet de Pétain.

Nous préférons la vision ... optimiste présentée par un récent écrit magnifique de Bernard Pivot que vous devez découvrir : « C'est chiant la vieillesse... »

Si on me demande « Comment ? » je vis cette pension, j'ai envie de dire :

- Selon que j'ai terminé ma carrière comme PLP « classe normale » ou « hors classe », je sais que la différence est énorme pour la pension. L'un peut rêver aux « voyages » mais l'autre juste réfléchir aux fins de mois : la différence n'est pas négligeable et injuste !

- Je suis considéré comme « vieux » ... donc jetable. Et cela se traduit par des faits graves qu'on n'imagine pas quand on est en activité. Un réel mépris ! « Quoi ? Vous, un crédit pour un nouveau véhicule ? Mais ce n'est pas possible, vous êtes trop vieux ! » (ils m'avaient fait le même coup, en début de carrière, j'étais non titulaire !).

- Je connais notre état de santé, je sais que nous sommes victimes de problèmes de santé multiples. Nous sommes rentrés dans la tribu des « TAMALOU » qui comptent leurs maux nouveaux, qui observent les coûts des honoraires et les « dépassements » insupportables (il est dur de découvrir le chantage au fric !).

- Et nous raisonnons en termes de médicaments à prendre. Nous commençons à nous soucier du terme « soins palliatifs ».

- Et nous continuons à militer fort pour la mise en place rapide d'un financement juste et solidaire de la perte d'autonomie, pour refuser la « marchandisation » de la santé !

Bien sûr, nombre de retraités ne restent ni isolés ni inactifs. Ils ont leur vie à leur rythme, et militent souvent dans le cadre associatif, culturel, social,

syndical, politique. L'engagement bénévole des retraités est largement reconnu et utilisé. C'est aussi cela le bien vieillir !

Mais ce qui est insupportable c'est cette attaque incessante, depuis les Lois Fillon, du cadre des retraites. De régressions en régressions, la situation devient ANXIOGENE. Actuellement aussi, il semble que la chasse aux retraités soit ouverte. A croire qu'ils seraient vraiment nantis ! Il n'est question que de gel des pensions synonyme de baisse des revenus des retraités, de projets de hausse de la CSG, de la TVA, de la nouvelle contribution solidarité de 0,3 %... On nous menace de futures érosions des pensions et on ne sait plus ce que sera à terme notre moyen de subsistance si notre seule source de revenu, notre pension, ne cesse de s'effriter.

Nous avons tous participé à l'effort collectif !
Les actifs y participent aujourd'hui !
Mais on peut craindre que tous, actifs et retraités, soient spoliés.
Réagissons d'urgence avec le **SNETAA FO** !
Nous vous informerons de la suite !!!

VI- BULLETIN OFFICIEL N°4 DU 23 JANVIER 2014

Enseignements primaire et secondaire

- **Orientation des élèves**
Expérimentation d'une procédure d'orientation des élèves dérogeant à l'article L. 331-8 du code de l'éducation
décret n° 2014-6 du 7-1-2014 - J.O. du 9-1-2014 (NOR [MENE1321718D](#))
- **Baccalauréat professionnel**
Interventions sur le patrimoine bâti : création, modalités de préparation et de délivrance : modification
arrêté du 20-12-2013 - J.O. du 15-01-2014 (NOR [MENE1331566A](#))
- **Certificat d'aptitude professionnelle**
Agent de propreté et d'hygiène : création et modalités de délivrance
arrêté du 23-12-2013 - J.O. du 15-1-2014 (NOR [MENE1331879A](#))
- **Diplôme national du brevet**
Organisation et calendrier dans les centres d'examen ouverts à l'étranger - session 2014
note de service n° 2013-210 du 30-12-2013 (NOR [MENE1331484N](#))

Bulletin officiel n° 1 du 2 janvier 2014

Promotions corps-grade

Avancement de grade à la hors-classe des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation
note de service n° 2013-208 du 20-12-2013 (NOR [MENH1330273N](#))

Bulletin officiel n° 47 du 19 décembre 2013

Enseignements secondaire et supérieur

- **Brevet de technicien supérieur**
« Systèmes numériques » option A « informatique et réseaux », option B « électronique et communications » : définition et conditions de délivrance
arrêté du 15-11-2013 - J.O. du 17-12-2013 (NOR [ESRS1326216A](#))

Enseignements primaire et secondaire

- **Concours général des métiers**
Baccalauréats professionnels : modification
arrêté du 19-11-2013 - J.O. du 30-11-2013 (NOR [MENE1328408A](#))

Bulletin officiel n° 45 du 5 décembre 2013

Enseignements primaire et secondaire

- **Vie scolaire**
Prévention et traitement de la cyberviolence entre élèves
circulaire n° 2013-187 du 26-11-2013 (NOR [MENE1329057C](#))
- **Brevet des métiers d'art**
« Gravure sur pierre » : création et modalités de délivrance
arrêté du 6-11-2013 - J.O. du 22-11-2013 (NOR [MENE1327555A](#))
- **Brevet des métiers d'art**
« Ébéniste » : règlement d'examen : modification
arrêté du 6-11-2013 - J.O. du 22-11-2013 (NOR [MENE1327589A](#))
- **Certifications en allemand, anglais et espagnol**
Calendrier des épreuves orales et écrites - session 2014
note de service n° 2013-183 du 22-11-2013 (NOR [MENE1328167N](#))
- **Brevet d'initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique**
Session annuelle des examens 2014
note de service n° 2013-184 du 25-11-2013 (NOR [MENE1328162N](#))
- **Brevet des métiers d'art**
Règlement d'examen de la spécialité « technicien en facture instrumentale » : modification
arrêté du 22-10-2013 - J.O. du 5-11-2013 (NOR [MENE1326443A](#))
- **Mention complémentaire**
« Graveur sur pierre » : abrogation
arrêté du 22-10-2013 - J.O. du 5-11-2013 (NOR [MENE1326458A](#))
- **Orientation et examens**
Calendrier 2014 de l'orientation et de l'affectation des élèves, du diplôme national du brevet, du baccalauréat, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des brevets de technicien
note de service n° 2013-185 du 26-11-2013 (NOR [MENE1328387N](#))

VII- QUELQUES ACTIONS DU SNETAA

Le SNETAA (enseignement professionnel) dénonce la politique de V. Peillon et les autres syndicats - Actualité - Articles - Abonnés - ToutEduc 08/01/2014 10:02



Le site d'information des professionnels de l'éducation

Abonnés » Articles

Le SNETAA (enseignement professionnel) dénonce la politique de V. Peillon et les autres syndicats

Paru dans *Scolaire* le mardi 07 janvier 2014.

Le SNETAA (syndicat FO des lycées professionnels) estime que les enseignants de ces établissements "sont en colère". Il dénonce la volonté de Vincent Peillon de "faire disparaître l'enseignement professionnel de l'Ecole républicaine" pour "le céder aux Régions" et l'accuse de "mettre la pression quotidiennement sur les professeurs", de "dissoudre les disciplines dans de grands champs professionnels" et de "supprimer un grand nombre de postes de PLP".

Il refuse "la régionalisation de l'enseignement professionnel, la révision des missions des enseignants", la diminution du nombre des semaines que les élèves passent en entreprises, le CCF (contrôle en cours de formation) et ils évoque pour les dénoncer des fusions de disciplines comme électronique et électrotechnique, l'autonomie des établissements qui favoriserait "la caporalisation des professeurs au chef d'établissement", ainsi que le tarissement des possibilités de mutation par la "multiplication des postes à exigences spécifiques". Il dénonce encore la paupérisation des PLP. Il accuse "certaines fédérations syndicales majoritaires de l'Education nationale" de "collaboration active" avec le ministre de l'Education nationale.

©2012-14 ToutEduc - Tous droits réservés



ENSEIGNEMENT 14/10/2014

Knutange : la fin programmée du lycée



La fusion du lycée Gaspard-Monge avec La Briquerie ne laisserait à Knutange qu'un plateau technique. Photo RL

« Encore une fois on nous a menti... » Les professeurs du lycée professionnel (LP) Gaspard-Monge de Knutange ne cachent plus leur amertume. Ils étaient une dizaine, hier, à Nancy, pour manifester devant le rectorat à l'heure où un ultime comité technique académique (CTA) devait - entre autres projets - entériner une fusion de leur établissement avec le lycée thionvillois de La Briquerie, sous le label Campus des métiers. « On ne refuse pas la fusion administrative déjà annoncée, mais là, on dépouille Knutange de toutes ses formations », dénonce Pascal Eberhart, délégué Snetaa-FO.

Par un courrier de la rectrice, les enseignants ont découvert, la semaine dernière, les conditions de ce regroupement. Dès la prochaine rentrée, tous les élèves de Gaspard-Monge seraient scolarisés à La Briquerie. En clair, ne resterait à Knutange que le plateau technique de la filière chaudronnerie (transféré du site des Grands-Bois de Hayange).

« On se doit de conserver le

lycée de Knutange. C'est une petite structure, bien encadrée, beaucoup de jeunes s'en sont sortis grâce à ça ! C'est d'abord dans l'intérêt des élèves, de leur bien-être », insistent encore les professeurs malgré une furieuse impression de prêcher dans le désert. Sans compter une inquiétude quant au maintien de leur ancien poste. Depuis des années, entre atterroisement politique et reconstruction toujours repoussée, « on a laissé mourir le lycée. On nous oppose toujours la baisse du nombre d'élèves mais on a tout fait pour qu'il y en ait de moins en moins ! » A la rentrée 2013, Gaspard-Monge comptait encore 120 élèves malgré la fermeture d'une classe de seconde maintenance. Pour beaucoup, « si on en est là c'est par une volonté délibérée ». Profs et élèves ne veulent pourtant pas perdre espoir. Le CTA a finalement été reporté aujourd'hui. « Il y a encore à discuter... ».

L. BO.



Dès la prochaine rentrée, tous les élèves du lycée de Knutange pourraient être scolarisés à Thionville. Photo RL

Raon L'Etape, le 26 janvier 2014



Syndicat National de l'Enseignement Technique Action Autonome

Académie de Nancy-Metz

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE SNETAA-FO APPELLE À LA GREVE LE 31 JANVIER 2014

- ▲ POUR DEFENDRE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL PUBLIC ET LAIQUE, SES PERSONNELS, SES ELEVES ET SES ETABLISSEMENTS.
- ▲ CONTRE LES FERMETURES ET FUSIONS D'ETABLISSEMENT.
- ▲ CONTRE LES BAISSSES DE DOTATIONS ET LES SUPPRESSIONS DE POSTES.
- ▲ CONTRE LA REGIONALISATION DE L'EDUCATION NATIONALE.

Lors du Comité Technique Académique du 14 janvier 2014, Force Ouvrière a voté contre les mesures de fermetures et de fusions d'établissements proposées conjointement par le Rectorat de Nancy-Metz et la Région Lorraine. Après les fermetures des lycées de Villerupt, Auboué, Moyeuve, Guénange et Charmes, c'est au tour des établissements de Morhange, Saulxures, Hayange et Knutange de subir le même sort.

L'Enseignement Professionnel va encore servir de variable d'ajustement à la baisse de D.H.G. (Dotation Horaire Globalisée) prévue dans notre académie. En effet, c'est 71,5 ETP (équivalent temps plein) qui seront supprimés en Lycée Professionnel à la rentrée prochaine.

Le SNETAA-FO Nancy-Metz continue le combat pour le maintien d'un Enseignement Professionnel Initial Public et Laique de qualité dans l'académie.

Ces propositions d'évolution de l'offre de formation seront présentées à l'Assemblée Régionale, réunie en séance plénière, le 31 janvier 2014.

Le SNETAA-FO Nancy-Metz appelle tous les collègues à faire grève le 31 janvier 2014 et à se rassembler devant le Conseil Régional de Lorraine pour protester contre cette politique de casse de l'Enseignement Professionnel Public et Laique.

Le seul moyen de dire NON :
TOUS EN GREVE LE 31 JANVIER 2014
Rassemblement à 9h devant l'Hôtel de Région à Metz.

SNETAA FO B.P. 27 88110 RAON L'ETAPE tél : 03.83.20.99.99 mob : 06.81.62.25.17
 E-mail : snetanancy@aol.com ou snetaa.nancymetz@free.fr
 Site National : www.snetaa.org

